

RÉSOLUTION 33-10  
Date d'adoption : 16 février 2010  
En vigueur : 17 février 2010  
À réviser avant :

---

## **BUT**

1. Établir les secteurs de fréquentation sur le territoire du Conseil

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

2. Le conseil offre le transport scolaire à ses élèves et en cède la gestion à certains consortiums de transport sous contrat avec le CEPEO.

## **GÉNÉRALITÉS**

3. Le Conseil adhère aux politiques, règlements et directives administratives des consortiums de transport sous contrat avec le CEPEO.
4. Le Conseil vise à offrir un service de transport scolaire efficace en favorisant le développement d'ententes avec d'autres conseils scolaires et organismes. Il autorise la personne à la direction de l'éducation et secrétaire trésorier à les ratifier.

Références : *Loi sur l'éducation 2003, article 190*  
TRA01\_Annexe 1 – Kingston, Trenton et Pembroke  
TRA01\_Annexe 2 – Stormont, Dundas et Glengarry  
TRA01\_Annexe 3 – Prescott-Russell  
TRA01\_Annexe 4 – Ottawa